

FEUILLE D'ENGAGEMENT A UN CONCOURS D'AGILITY

Club Organisateur : PARENTIS EDUCATION CANINE - Régionale : LANDES.

Date(s) du concours : 13 mai 2010 - Date de clôture des inscriptions 31/04/2010

Lieu du concours : *Terrain Quartier « Le Blaise » - Proche du lac de PARENTIS EN BORN*

Juge : **Monsieur RAFIN**

Epreuves : OPEN / 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} DEGRE /G.P.F/JUMPING

A faire parvenir accompagné d'un chèque de : 13 EUROS par engagement (espoir gratuit) et 11 EUROS par chien supplémentaire :

Jeunes Conducteurs

LE CHIEN

Sexe : M

F

Nom :

Race :

Tatouage :

Code Progagil :

OBLIGATOIRE

COLLER LA PHOTOCOPIE

DE LA LICENCE 2010.

(Nom de la carte conducteur)

OU DE LA CARTE JEUNE CONDUCTEUR 2010

S'ENGAGE DANS LES EPREUVES :

1^{er} degré (1^{ère} partie)

2^{ème} degré

Open Royal Canin

1^{er} degré (2^{ème} partie)

3^{ème} degré

Grand prix de France

1^{er} degré (3^{ème} partie)

Jumping

Poussin 1

Poussin 2

Junior 1

Junior 2

Pour l'obtention du BREVET, présentation obligatoire des 2 premières parties (Brevet=3 Exc avec 2 juges différents.)

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements régissant les concours d'Agility et m'engage à les respecter.

Je déclare être en possession d'une assurance Responsabilité Civile et dégage entièrement le Club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures morsures, vols, maladies et dommages divers qui pourraient survenir à moi-même ou à mon chien ou être occasionnés par lui ou moi-même.

Responsable Agility du Club.....Tel.....

Signature du Concurrent
(ou du représentant légal
pour les mineurs)

Nom, adresse postale du Club

Nom du Président

Signature



PARENTIS ÉDUCATION CANINE – P E C

N° d'identification S C C : 3460
Club affilié à la Société Canine régionale des Landes
Président : Serge Barrouillet

Adresse : PARENTIS ÉDUCATION CANINE
PEC – BP 69
Quartier "Le Blaise"
Route des Tonnes
40160 PARENTIS EN BORN
TEL ; 05 58 78 54 35

Parentis en Born le 18 janvier 2010

Madame, Monsieur le (la) Président(e), Chers équipes cynophiles

Le Parentis Education Canine a le plaisir de vous inviter à son concours d'agility qui se déroulera le **jeudi 13 mai 2010** sur son terrain de LAHITTE (en bordure du Lac).

Les épreuves seront jugées par monsieur RAFIN SERGE

Le montant de l'engagement est de **13 EUROS**, **11 EUROS** par chien supplémentaire même famille, gratuit pour les espoirs.

Les chèques sont à établir à l'ordre du P.E.C

Les engagements doivent nous être adressés au plus tard le **31 avril 2010** à l'adresse suivante :

PARENTIS EDUCATION CANINE

BP 69

40160 PARENTIS EN BORN

Responsable Agility : MORILLON Fabienne : 06.08.48.26.59

www.parentis-education-canine.fr

Le concours sera limité à **75 concurrents** et **8 espoirs**, seul les dossiers complets (licences, certificat antirabique, règlement...) seront retenus dans l'ordre d'arrivée. Aucun engagement ne sera remboursé à moins que le forfait ne permette à un concurrent inscrit en liste d'attente de participer au concours.

Programme :

Remise des dossards : 07H30

Début des épreuves : 08H00

Epreuves : OPEN - 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} degrés - G.P.F - JUMPING

En espérant vous accueillir nombreux, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleurs sentiments cynophiles.

Serge BARROUILLET

Président du Club

Nota : Possibilité de stationnement des camping car. Aviser le club pour ouverture du portail.

Rappel du règlement SCC concernant les assurances et la responsabilité de chacun. En nous faisant parvenir vos feuilles d'engagement vous soumettez aux points suivants :

* Être en possession d'une assurance R.C. et dégager entièrement la société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) qui pourraient survenir à vous ou à votre chien, ou être occasionnés par lui ou vous même

* Les mineurs devront présenter une attestation signée par leurs parents les autorisant à participer au concours.

Le conducteur devra être membre d'un club ou d'une Régionale affiliée à la S.C.C. sa demande sera obligatoirement signée par son Président.